

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 janvier 2021
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 05/02/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/02/2021
(accusé de réception du 04/02/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rapport d'orientations budgétaires

Avant le vote du budget doit se tenir un débat relatif au rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui président à la construction dudit budget traitant notamment des engagements pluriannuels envisagés, des orientations en matière de masse salariale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L2312-1 du CGCT qui dispose du contenu du rapport sur les orientations budgétaires au niveau communal est applicable aux EPCI :

« Article L2312-1

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Le budget 2021 est le premier de la nouvelle mandature et il sera proposé de l'examiner et de l'adopter le 18 mars 2021.

Le budget de Quimper Bretagne Occidentale se décompose en un budget principal et 11 budgets annexes : transports urbains, eau (1 régie, 1 DSP), assainissement collectif (1 régie, 1 DSP), SPANC (service public d'assainissement non collectif), ZAE (Zones d'activités économiques), location des bâtiments économiques, port du Corniguel-Cap Horn, production d'ENR (Biogaz), service commun de restauration collective pour 112 M€ nets (et 130 M€ bruts). Le montant consolidé des dépenses est à mettre au regard des modes de gestion. En cas de DSP, la majeure partie des dépenses et des recettes du service public délégué est porté dans la comptabilité du délégataire.

Ce budget 2021, outre qu'il est le premier qui sera proposé par le nouvel exécutif et délibéré par la nouvelle assemblée délibérante, se construit et s'exécutera dans un contexte particulier, celui de la crise sanitaire et de ses différentes conséquences.

Si l'objectif pluriannuel est de permettre de concilier une capacité d'investissement nette du budget principal d'une dizaine de millions d'euros par an (auquel s'ajoute une quinzaine de millions d'euros d'investissements sur les budgets annexes), il convient de s'adapter au contexte qui est pour le moins changeant et sans visibilité sur la sortie de crise sanitaire et les effets de celle-ci sur l'économie et les dynamiques financières.

Ainsi dans le budget 2021, côté recettes, seront notamment traduits la réforme de la taxe d'habitation, le décalage de perception de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à la suite de la crise sanitaire et de ses effets sur les opérateurs économiques, côté dépenses les dispositifs d'accompagnement de la crise sanitaire, la montée en charge des investissements sur le pôle d'échange multimodal (PEM) au-delà des politiques récurrentes.

À noter également la fin de certains contrats de DSP dans les deux ans à venir et qui feront l'objet d'une étude tant sur la fin des contrats que les suites à donner (Hermineo et gestion des équipements communautaires tourisme d'affaires).

Cet exercice finira enfin d'arrêter la stratégie financière de la communauté d'agglomération, en lien avec les travaux de mise à jour du pacte de solidarité fiscale et financière et du projet communautaire. Le projet politique du territoire, l'évolution des services et la politique d'investissement, le financement du tout, seront à l'ordre du jour de l'exercice.

Les priorités politiques

En 2021, le projet politique sera formalisé au travers de la proposition d'adoption du pacte de gouvernance (sur les règles de gouvernance du territoire, interne à l'EPCI et entre EPCI et commune), l'avancée du projet communautaire (sur l'éventail et le contenu des politiques publiques du territoire) et le financement de ce dernier au travers du pacte de solidarité fiscale et financière.

L'exercice sera, actualité oblige, largement conditionné à l'accompagnement des structures et du territoire aux effets de la crise sanitaire et économique.

Mais le fond des politiques publiques ne saurait être oublié que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Au titre de l'attractivité du territoire, les interventions en matière économique se poursuivent, avec le soutien à la création et à l'extension d'entreprises, le soutien à l'innovation et à la recherche, l'accompagnement des entreprises à leur implantation, leur développement par la recherche et la commercialisation de foncier. L'attractivité passe également en investissement par la mise en œuvre du pôle d'échange multimodale et la rénovation de la gare dans le quartier éponyme. L'attractivité passe également par la politique de l'habitat et notamment en 2021 par l'extension de l'OPAH à l'ensemble du territoire.

La solidarité du territoire se concrétise au travers des politiques portées par le CIAS avec les EHPAD, la petite enfance ou encore le soutien à l'investissement locatif social. Sur la petite enfance, la question du remplacement de la structure Arche de Noé est à l'étude tandis que le CIAS est engagé sur les EHPAD sur le CPOM.

La transition écologique et énergétique est engagée, avec le PEM, la politique mobilités et l'élaboration d'un plan idoine et le soutien au projet d'économie d'énergie.

En matière RH, l'EPCI, avec son CIAS et en collaboration avec la commune de Quimper et le CCAS de cette dernière travaillent à l'évolution du régime indemnitaire dans le cadre du RIFSEEP. En parallèle et pour se conformer à la législation en vigueur, la question du temps de travail doit aboutir à un protocole à la fin du premier semestre pour une mise en application au plus tard au 1^{er} janvier 2022. Enfin, l'évolution de l'organisation en lien avec la mise à jour du projet politique fera également partie des priorités.

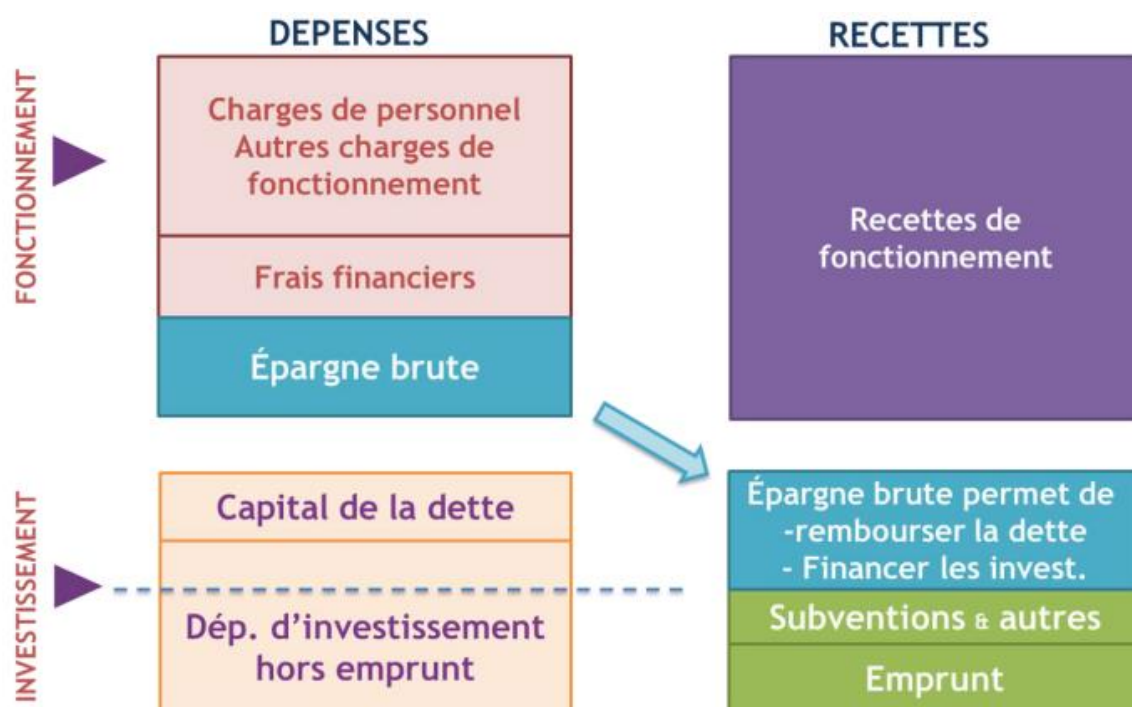
Le budget 2021 se construit et s'exécutera dans un contexte compliqué, les incertitudes sur la durée et l'intensité de la crise sanitaire, avec les mesures qui l'accompagnent et les conséquences en matière de recettes et de dépenses sur les équilibres financiers en cours d'exécution conduiront à des clauses de revoyure possibles en cours d'année.

Les axes principaux en sont :

- La finalisation de la formalisation du projet politique et de son financement ;
- Un accompagnement aux effets des crises en cours ;
- Un non recours au levier fiscal ;
- La préservation d'une capacité de financement de l'investissement sur fonds propres (et subventions) pour 50 % minimum.

Pour mémoire en 2020, au budget primitif, le périmètre financier retraité de QBO tous budgets confondus en dépenses était de 112 M€ nets (130 M€ bruts).

Pour mémoire, schéma de financement d'un budget du secteur public local :



I les éléments de rétrospective

A / le budget principal

CHAINE DE L'EPARGNE

K€	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement courant	70 420	70 315	72 138	76 428
- Charges de fonctionnement courant	57 893	58 819	63 097	64 017
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	12 527	11 497	9 041	12 412
+ Solde exceptionnel large	-5 957	-5 838	-4 578	-4 220
= Produits exceptionnels larges*	20	67	86	87
- Charges exceptionnelles larges*	5 978	5 905	4 665	4 308
= EPARGNE DE GESTION (EG)	6 570	5 659	4 462	8 191
- Intérêts	101	118	151	139
= EPARGNE BRUTE (EB)	6 469	5 541	4 311	8 052
- Capital	511	692	960	917
= EPARGNE NETTE (EN)	5 957	4 849	3 351	7 135

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

En 2020, en recettes de fonctionnement, la communauté d'agglomération a bénéficié d'un rattrapage sur les recettes CAF au titre du contrat petite enfance (d'où l'écart sur les soldes d'épargne entre 2018, 2019 et 2020), permettant un rebond de l'épargne nette qui ne se retrouvera pas en 2021.

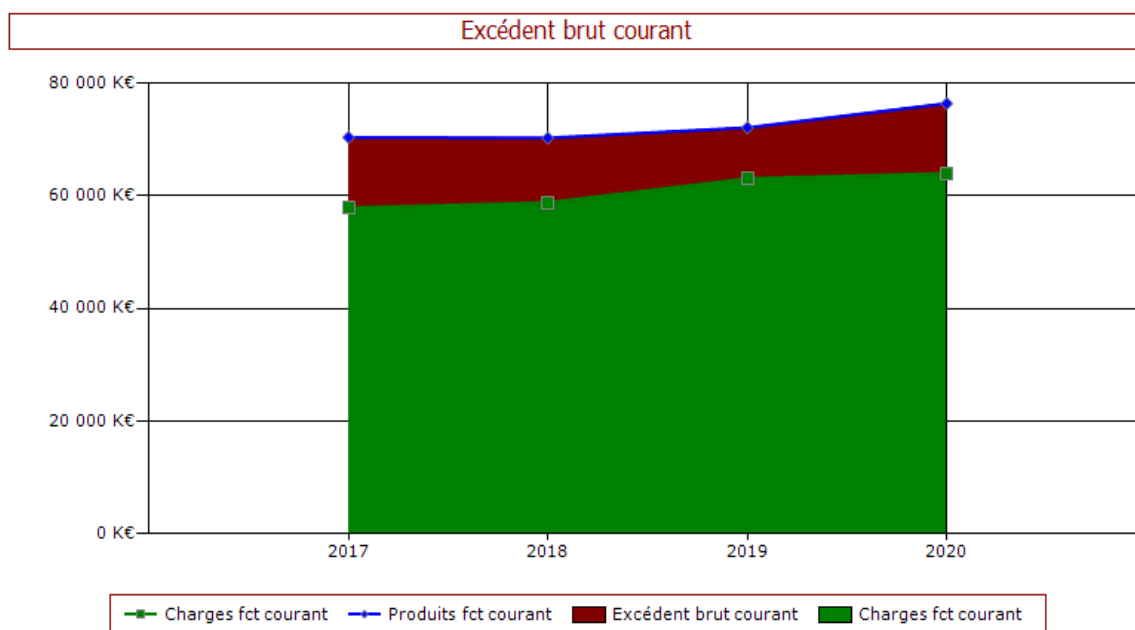
<i>en M€</i>	Hyp. 2019	Hyp. 2020	Hyp. 2021	Hyp. 2022	Hyp. 2023	Hyp. 2024	Hyp. 2025	Hyp. 2026
Tarifification aux familles	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75
PSU		3,32	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10
CEJ (décalage 1 an)		0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85
Total	0,75	4,92	3,70	3,70	3,70	3,70	3,70	3,70

À noter également que la crise sanitaire et les confinements ont ralenti l'activité de l'EPCI, bien plus que les effets de perte de recettes. Là encore l'amélioration de l'épargne sur l'exercice est conjoncturelle, le décalage sur les recettes conduit à une minoration en 2021 des recettes à percevoir.

CHAINE DU FINANCEMENT : MONTANT

K€	2017	2018	2019	2020
Produits fonctionnement courant stricts	70 287	70 231	71 943	76 231
Impôts et taxes	48 580	49 203	50 021	50 905
Contributions directes	37 864	39 382	39 834	40 718
Attribution de compensation reçue	15	0	54	0
TEOM	9 344	9 546	9 825	9 923
TVA transférée				
Attribution FPIC	14	0	0	0
Solde impôts et taxes	1 343	276	308	264
Dotations et participations	13 869	13 499	13 698	17 563
DGF	11 011	10 854	10 658	10 483
Fonds de péréquation divers	0	0	0	0
Compensations fiscales	1 051	1 068	1 276	1 373
Compensations pertes de bases	0	0	0	0
DCRTP	192	192	192	175
FCTVA fct	31	0	0	33
Dotation COVID				0
Solde participations diverses	1 583	1 385	1 571	5 500
Autres produits de fct courant	7 838	7 528	8 224	7 763
Produits des services	7 686	7 310	7 991	7 528
Produits de gestion	152	218	233	235
Atténuations de charges	133	85	195	197
Produits de fonctionnement courant (A)	70 420	70 315	72 138	76 428
Produits exceptionnels larges	20	67	86	87
Produits exceptionnels	20	67	86	87
Produits de fonctionnement (B)	70 440	70 382	72 224	76 516
Charges fonctionnement courant strictes	46 995	47 901	55 402	56 650
Charges à caractère général	12 357	12 984	13 323	13 450
Charges de personnel	22 006	21 825	28 433	29 000
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	12 632	13 091	13 646	14 200
Atténuations de produits	10 898	10 917	7 696	7 367
AC versée	10 186	10 224	6 917	6 300
Contributions fiscales (FPIC, ...)	312	304	389	449
Prélèvement FNGIR	389	389	389	389
Prélèvement fiscal CRFP	11	0	0	0
Solde atténuations de produits	0	0	0	229
Charges de fonctionnement courant (C)	57 893	58 819	63 097	64 017
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	12 527	11 497	9 041	12 412
Charges exceptionnelles larges	5 978	5 905	4 665	4 308
Frais financiers divers	8	13	44	0
Charges exceptionnelles	5 970	5 892	4 621	4 308
Charges de fct. hors intérêts (D)	63 871	64 724	67 762	68 324
EPARGNE DE GESTION (B-D)	6 570	5 659	4 462	8 191

Intérêts (E)	101	118	151	139
Charges de fonctionnement (F = D+E)	63 972	64 841	67 913	68 464
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	6 469	5 541	4 311	8 052
Capital (H)	511	692	960	917
EPARGNE NETTE (I = G-H)	5 957	4 849	3 351	7 135
Dépenses d'investissement hors dette	13 321	7 203	9 437	9 700
Dép d'inv hors annuité en capital	13 321	7 203	9 437	9 700
EPARGNE NETTE	5 957	4 849	3 351	7 135
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 770	855	1 695	1 371
Opérations pour compte de tiers (Rec)	0	0	413	0
Subventions yc DETR / DSIL	1 865	1 304	2 176	1 682
Emprunt	5 000	6 020	0	0
Variation de l'excédent global	1 270	5 824	-1 804	488
Excédent Global de Clôture (EGC)	1 323	7 098	5 293	5 781



Investissement

COUVERTURE DU CAPITAL PAR L'EPARGNE BRUTE

K€	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	6 469	5 541	4 311	8 052
Capital	511	692	960	917
Couverture du capital	12,7	8,0	4,5	8,8

COUVERTURE DE LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (DAP) PAR L'EPARGNE BRUTE

K€	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	6 469	5 541	4 311	8 052
Dotation aux amortissements nette	4 261	4 270	3 566	3 700
Couverture de la DAP	1,5	1,3	1,2	2,2

COUVERTURE DU DEFICIT D'EPARGNE NETTE PAR LES RECETTES PROPRES D'INV. (RPI)

K€	2017	2018	2019	2020
Epargne nette	5 957	4 849	3 351	7 135
Recettes propres d'investissement	1 770	855	1 695	1 371
Taux d'utilisation des RPI	0,0	0,0	0,0	0,0
Indice RPI	4,4	6,7	3,0	6,2

CAPACITE DE DESENETTEMENT (en années)

K€	2017	2018	2019	2020
Encours corrigé de la dette (au 31/12)	6 907	12 215	11 255	10 338
Epargne brute	6 469	5 541	4 311	8 052
Encours corrigé / Epargne brute (années)	1,1	2,2	2,6	1,3

Investissement

FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

K€	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement	13 285	7 194	8 876	9 700
Dépenses directes d'équipement	8 415	5 593	6 233	5 150
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	4 871	1 601	2 643	4 550
Opérations pour cpte de tiers (dép)	0	0	558	0
Dépenses financières d'investissement	36	9	3	0
Remboursement anticipé	0	0	0	0
Dép d'inv hors annuité en capital	13 321	7 203	9 437	9 700
Financement de l'investissement	14 592	13 027	7 635	10 188
EPARGNE NETTE	5 957	4 849	3 351	7 135
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 770	855	1 695	1 371
FCTVA	1 311	743	968	676
Produits des cessions	0	6	0	0
AC Investissement		0	695	695
Diverses RPI	458	106	31	0
Opérations pour cpte de tiers (rec)	0	0	413	0
Fonds affectés (amendes, ...)	0	0	0	0
Subventions yc DETR / DSIL	1 865	1 304	2 176	1 682
Emprunt	5 000	6 020	0	0
Variation de l'excédent global	1 270	5 824	-1 804	488

K€	2017	2018	2019	2020
Excédent global de clôture (EGC)	1 323	7 098	5 293	5 781

B/ Répartition par politique publique

Répartition des 112 M€ nets de dépenses en 2020

Erreur ! Des objets ne peuvent pas être créés à partir des codes de champs de mise en forme.

II approche prospective

Les hypothèses

A/ Éléments financiers PPI / Recettes/ Évolution des dépenses, cibles de gestion
Les objectifs financiers à terme :

Epargne brute 2019	4,3 M€
Evolution des recettes +1,6%/an en moyenne	8,7 M€
Evolution des dépenses de gestion (011-012-65) : 1,9%/an en moyenne	7,6 M€
Evolution des autres dépenses	0,1 M€
Epargne brute 2026	5,3 M€

Les évolutions de dépenses prévisionnelles

	2019	BP 2020	Hyp. 2020	Hyp 2021	Hyp 2022	Hyp 2023	Hyp 2024	Hyp 2025	Hyp 2026
Total recettes réelles de fonctionnement	72,2 M€	75,5 M€	77,3 M€	76,4 M€	75,8 M€	78,0 M€	78,8 M€	79,8 M€	80,9 M€
Charges à caractère général	13,3 M€	14,7 M€	13,0 M€	14,2 M€	14,4 M€	14,6 M€	14,9 M€	15,1 M€	15,3 M€
Charges de personnel	28,4 M€	30,0 M€	29,0 M€	30,1 M€	30,7 M€	31,3 M€	31,9 M€	32,6 M€	33,2 M€
Autres charges de gestion courante	13,6 M€	14,1 M€	13,5 M€	13,5 M€	13,7 M€	13,9 M€	14,1 M€	14,3 M€	14,5 M€
Dont SDIS	3,6 M€	3,7 M€	3,7 M€	3,7 M€	3,7 M€	3,8 M€	3,8 M€	3,8 M€	3,9 M€
Dont contribution aux organismes de regroupement	2,6 M€	2,7 M€	2,7 M€	2,7 M€	2,8 M€	2,9 M€	3,0 M€	3,1 M€	3,2 M€
Subventions de fonctionnement aux associations et autres	3,6 M€	3,4 M€	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,5 M€	3,5 M€	3,5 M€	3,6 M€
Dont autres établissements publics locaux	1,8 M€	1,8 M€	2,0 M€	1,8 M€	1,9 M€	1,9 M€	1,9 M€	1,9 M€	1,9 M€
Autres charges de gestion courante	2,0 M€	2,6 M€	1,8 M€	1,8 M€	1,8 M€	1,9 M€	1,9 M€	1,9 M€	1,9 M€
Atténuations de produits	7,7 M€	7,7 M€	7,7 M€	7,7 M€	7,7 M€	7,7 M€	7,7 M€	7,8 M€	7,9 M€
AC	6,9 M€	6,8 M€	6,8 M€	6,9 M€	6,9 M€	6,9 M€	6,9 M€	6,9 M€	6,9 M€
FNGIR	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€
FPIC	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,3 M€	0,3 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,5 M€
Autres	0,0 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€
Charges exceptionnelles	4,6 M€	4,4 M€	4,5 M€	4,3 M€	4,3 M€	4,3 M€	4,3 M€	4,3 M€	4,3 M€
Participation budget transport	4,0 M€	3,7 M€	3,6 M€	3,6 M€	3,6 M€	3,6 M€	3,6 M€	3,6 M€	3,6 M€
Autres	0,6 M€	0,7 M€	0,9 M€	0,7 M€	0,7 M€	0,7 M€	0,7 M€	0,7 M€	0,7 M€
Autres DRF	0,0 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
Arbitrage				0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	67,7 M€	71,0 M€	67,8 M€	69,8 M€	70,8 M€	71,8 M€	72,9 M€	74,0 M€	75,1 M€
Charges financières	0,2 M€	0,3 M€	0,3 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,3 M€	0,4 M€	0,5 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	67,9 M€	71,3 M€	68,0 M€	69,9 M€	70,9 M€	72,0 M€	73,2 M€	74,4 M€	75,7 M€
Epargne brute	4,3 M€	4,2 M€	9,3 M€	6,6 M€	4,9 M€	6,0 M€	5,6 M€	5,5 M€	5,3 M€

La PPI est en cours de construction, en lien avec les travaux de mise à jour du pacte de solidarité fiscale et financière et du projet communautaire. Sur la base d'un scénario d'une capacité de financement d'une dizaine de millions d'euros par an sur le budget principal, c'est 60 millions d'euros sur le mandat, dont ¼ sont déjà affectés au PEM et un autre ¼ à l'entretien de l'existant hors budgets annexes, sommes auxquelles il convient d'ajouter 13 M€/an sur les budgets annexes soit un montant prévisionnel de 138 M€ injectés en investissement sur le territoire.

B/ Éléments RH

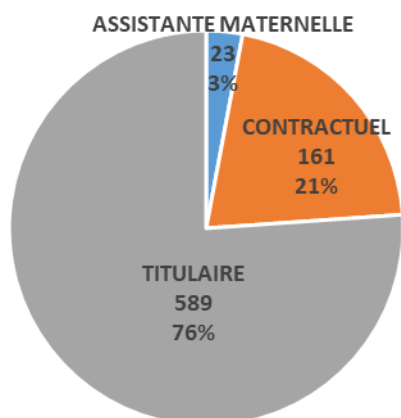
Les effectifs, la structure traitement/ primes, les effectifs par catégorie, pyramide des âges.

QBO emploie **773 agents** au 31/12/2020 pour un montant de dépenses de personnel d'un peu plus de 29 M€ en 2020 (dont près de 10 M€ remboursés par la commune centre au titre de l'administration commune).

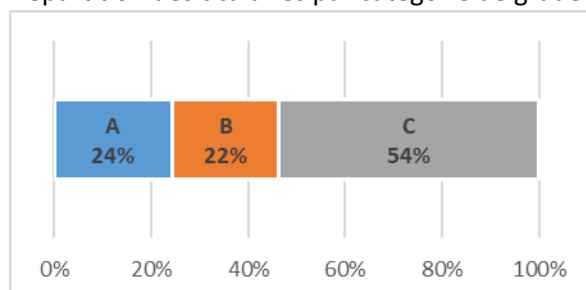
468 agents sont dans un service 100% communautaire (61%), 305 dans une administration commune (39%).

Répartition des effectifs par catégorie d'agent

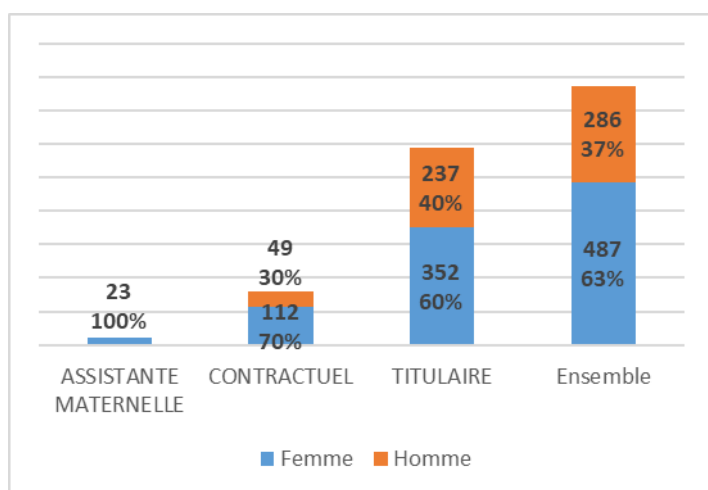
589 agents, soit 76% des effectifs sont titulaires de la fonction publique.



Répartition des titulaires par catégorie de grade :



Répartition des effectifs par catégorie d'agent et par sexe



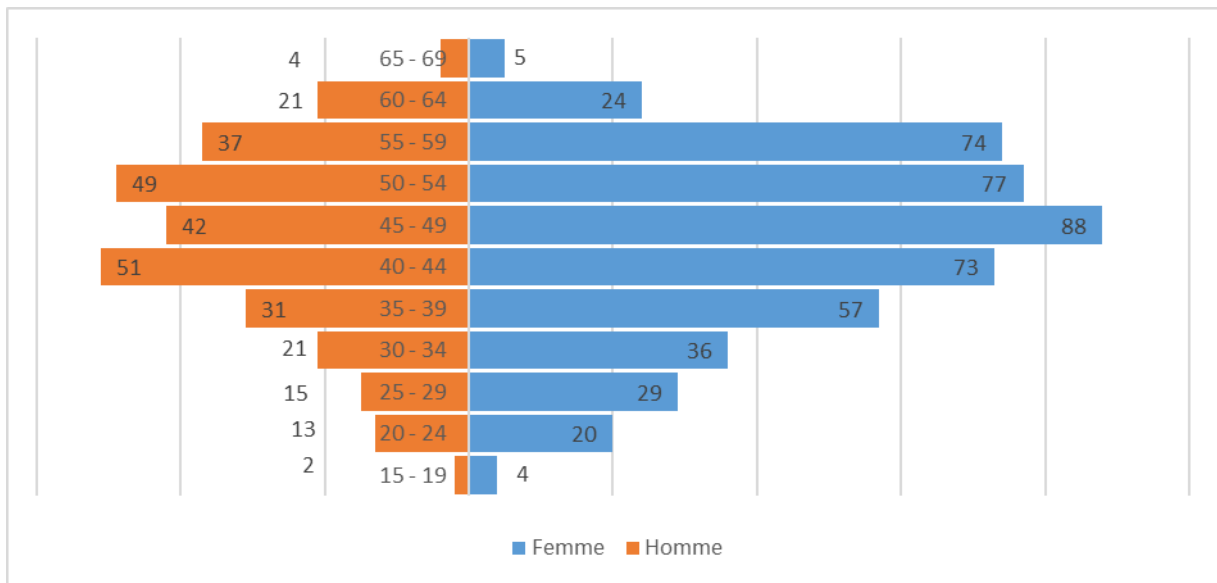
Le taux de féminisation à QBO est de 63%, soit 487 femmes.

Répartition des titulaires par catégorie de grade et par sexe :

	Femme	Homme
A	63%	38%
B	54%	46%
C	61%	39%

Répartition des effectifs par âge

Pyramide des âges des titulaires :



Répartition traitement/RI

	QBO	
Comptes de paye	8 506 663	28,39%
charges patronales	17 394 737	58,05%
traitement de base + nbi + sft	4 061 326	13,55%
régime indemnitaire	29 962 726	

Temps de travail

COLLECTIVITE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Étiquettes de lignes	Nombre d'agents 01/2021
1547h annuelles_exQUIMPER COMMUNAUTÉ	334
1547h annuelles_exVILLE DE QUIMPER	118
1547h annuelles_exCCAS	5
1568h annuelles_exERGUE GABERIC	13
1607h annuelles_exPAYS GLAZIK	45 *
1607H annuelles_ExPLOMELIN	7
1607h annuelles_QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	226
Total général	748

68,9%	hors 1607H
31,1%	1607H

dont environ 20 agents horaires/vacataires

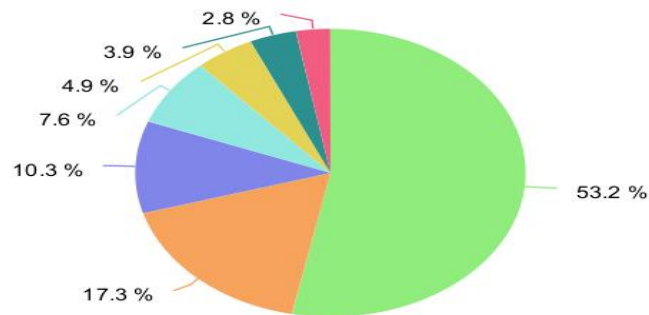
* "1607H_Ex Pays Glazik" dans "hors 1607h" car plusieurs de ces agents disposent de congés d'ancienneté.

L'obligation de se mettre en conformité sur la durée légale du temps de travail pour l'ensemble des agents ainsi que le dossier relatif au RIFSEPP sont actuellement à l'ouvrage.








Une évolution prévisionnelle de 2 %/an du chapitre 012 est prévue sur la durée du mandat.

C/ Dette

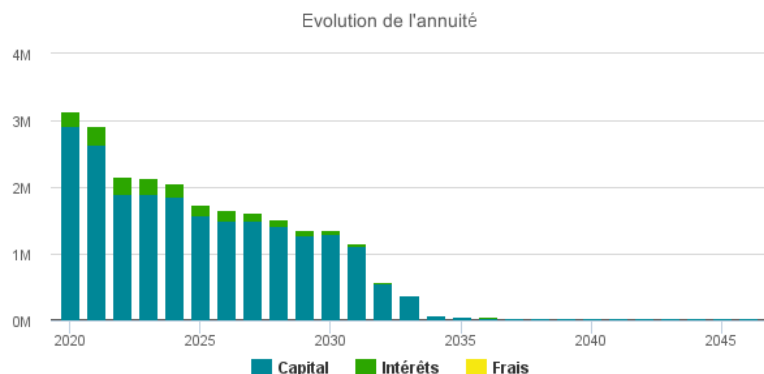
Répartition par budget



1.

Budget	%	Montant
 QBO - BUDGET PRINCIPAL	53,16	10 338 048,52
 Restauration collective	17,30	3 364 518,50
 Budget Transports - Quimper Communauté	10,35	2 012 500,00
 QBO - ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN REGIE	7,57	1 472 236,42
 EAU Quimper Communauté	4,91	954 526,02
 Zones d'activités - Quimper Communauté	3,86	750 000,00
 QBO - EAU POTABLE REGIE	2,85	553 426,29
TOTAL		19 445 255,75

Évolution de l'annuité



Indicateurs

Encours **19 445 255,75**

Duration * **5 ans, 2 mois**

Durée de vie moyenne * **5 ans, 5 mois**

Durée résiduelle * **25 ans, 11 mois**

Durée résiduelle Moyenne * **10 ans, 6 mois**

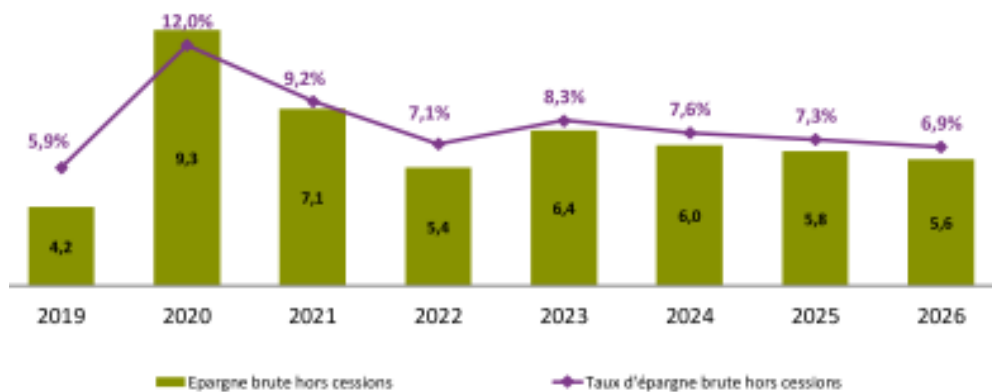
** tirages futurs compris*

La dette de la communauté d'agglomération est relativement faible. Le financement de l'investissement peut donc passer par de l'emprunt. Il convient néanmoins de faire progresser l'épargne de gestion pour permettre le financement du remboursement des emprunts en maîtrisant la dégradation de la capacité de désendettement sans dépasser la limite de 8 ans de capacité de désendettement.

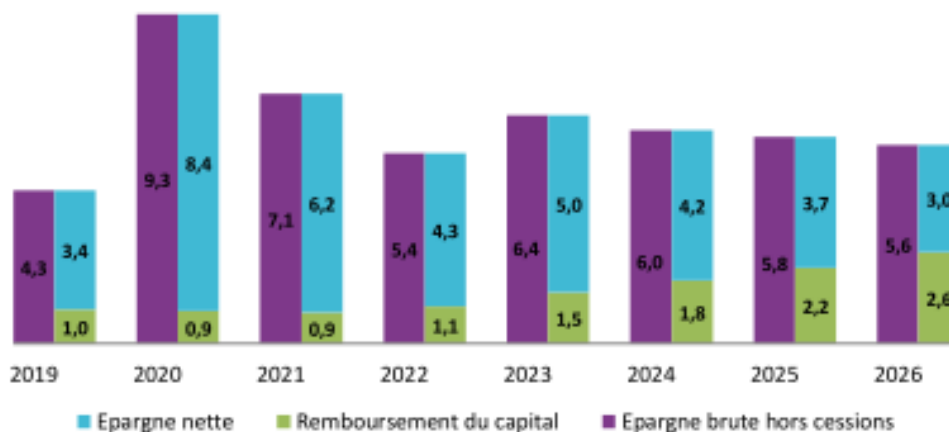
L'investissement doit être couvert par un autofinancement et des ressources propres extérieures a minima de 50 %.

Budget général

Evolution de l'épargne brute (en M€)



Couverture du remboursement du capital de dette (en M€)



III le cadre budgétaire pour 2021

Le cadrage financier

Pour mémoire périmètre financier au BP 2020 par budget

Dépenses réelles		BP2018	BP2019	BP 2020	2019/2020	Variation
principal	Dépenses réelles fonctionnement	66 529 540 €	70 049 673 €	71 321 692 €	1,82%	1 272 019
	(-) subvention au BA transport	5 300 000 €	3 800 000 €	3 600 000 €	-5,26%	- 200 000
	(-) Administration commune AC Quimper	8 604 653 €	8 604 653 €	8 604 653 €	0,00%	-
	(-) remboursement frais	5 789 452 €	5 723 214 €	6 179 157 €	7,97%	455 943
	Dépenses réelles nettes de fonctionnement	46 835 435 €	51 921 806 €	52 937 882 €	1,96%	1 016 076
	Dépenses réelles investissement	13 033 064 €	12 872 968 €	13 533 092 €	5,13%	660 124
	Dette	797 900 €	1 245 267 €	1 226 207 €	-1,53%	- 19 060
	Total	60 666 399 €	66 040 041 €	67 697 181 €	2,51%	1 657 140
transports	Dépenses réelles fonctionnement	14 625 141 €	15 432 997 €	15 577 301 €	0,94%	144 304

	Dépenses réelles investissement	3 142 200 €	1 984 000 €	2 063 000 €	3,98%	79 000
	Dette	300 000 €	350 000 €	355 000 €	1,43%	5 000
	Total	18 067 341 €	17 766 997 €	17 995 301 €	1,28%	228 304
locations immeubles	Dépenses réelles fonctionnement	351 979 €	440 860 €	416 088 €	-5,62%	- 24 772
	Dépenses réelles investissement	136 000 €	167 500 €	232 200 €	38,63%	64 700
	Total	487 979 €	608 360 €	648 288 €	6,56%	39 928
Zones économiques	Dépenses réelles Investissement	6 527 740 €	5 664 706 €	5 389 613 €	-4,86%	- 275 093
	Dette	1 600 000 €	2 200 000 €	1 550 000 €	-29,55%	- 650 000
	Total	8 127 740 €	7 864 706 €	6 939 613 €	-11,76%	- 925 093
Eau Affermé	Dépenses réelles fonctionnement	2 275 956 €	2 370 873 €	2 346 806 €	-1,02%	- 24 067
	Dépenses réelles investissement	5 338 490 €	2 428 490 €	2 338 490 €	-3,71%	- 90 000
	Dette	250 000 €	196 000 €	190 000 €	-3,06%	- 6 000
	Total	7 864 446 €	4 995 363 €	4 875 296 €	-2,40%	- 120 067
eau régie	Dépenses réelles fonctionnement	1 176 571 €	1 358 922 €	1 324 729 €	-2,52%	- 34 193
	Dépenses réelles investissement	487 000 €	505 000 €	508 000 €	0,59%	3 000
	Dette	31 200 €	43 000 €	48 000 €	11,63%	5 000
	Total	1 694 771 €	1 906 922 €	1 880 729 €	-1,37%	- 26 193
assainissement collectif affermé	Dépenses réelles fonctionnement	1 368 445 €	1 566 004 €	1 576 942 €	0,70%	10 938
	Dépenses réelles investissement	4 686 357 €	3 635 000 €	3 575 000 €	-1,65%	- 60 000
	Dette	17 500 €	25 000 €	6 000 €	-76,00%	- 19 000
	Total	6 072 302 €	5 226 004 €	5 157 942 €	-1,30%	- 68 062
assainissement régie	Dépenses réelles fonctionnement	530 452 €	492 939 €	515 809 €	4,64%	22 870
	Dépenses réelles investissement	400 000 €	585 000 €	590 000 €	0,85%	5 000
	Dette	113 000 €	166 000 €	168 000 €	1,20%	2 000
	Total	1 043 452 €	1 243 939 €	1 273 809 €	2,40%	29 870
assainissement NC	Dépenses réelles fonctionnement	277 900 €	256 000 €	249 380 €	-2,59%	- 6 620
	Dépenses réelles investissement	384 920 €	314 000 €	127 620 €	-59,36%	- 186 380
	Total	662 820 €	570 000 €	377 000 €	-33,86%	- 193 000
Activités portuaires	Dépenses réelles fonctionnement	45 549 €	142 850 €	131 700 €	-7,81%	- 11 150
	Total	45 549 €	142 850 €	131 700 €	-7,81%	- 11 150
valorisation des énergies renouvelables	Dépenses réelles fonctionnement	758 353 €	407 555 €	701 100 €	72,03%	293 545
	Dépenses réelles investissement	269 147 €	263 500 €	28 570 €	-89,16%	- 234 930
	Dette	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	-
	Total	1 027 500 €	671 055 €	729 670 €	8,73%	58 615
Restauration collective	Dépenses réelles fonctionnement			3 865 316 €		3 865 316
	Dépenses réelles investissement			231 200 €		231 200
	Dette			204 825 €		204 825
	Total			4 301 341 €		4 301 341
Total	Dépenses réelles fonctionnement	68 245 781 €	74 390 806 €	79 643 053 €	7,06%	5 252 247
	Dépenses réelles investissement	34 404 918 €	28 420 164 €	28 616 785 €	0,69%	196 621
	Dette	3 109 600 €	4 225 267 €	3 748 032 €	-11,29%	- 477 235
	Total des dépenses nettes	105 760 299 €	107 036 237 €	112 007 870 €	4,64%	4 971 633
	Total des dépenses brutes	125 454 404 €	125 164 104 €	130 391 680 €	4,18%	5 227 576

Budget principal

- Un cadrage à 0 % du BP 2020 sur les charges générales et les subventions et 2 % sur les charges de personnel ;
- Un niveau d'investissement fixé à 10,9 M€ net ;
- La prise en compte des effets de la crise sanitaire et économique sur les recettes (à affiner au fur et à mesure des remontées d'information) ;

- L'accompagnement des structures et du territoire aux effets de la crise sanitaire et économique ;
- Le niveau de la participation au financement du BA TU maintenu à 3,6 M€ ;
- La montée en charge du PEM ;
- Pas de recours au levier fiscal.

Budget annexe

Transports urbains : les équilibres financiers sont sains fin 2019 et le budget, en 2020, a pu absorber le choc de la crise sanitaire, des confinements et normes sanitaires. Le modèle économique est néanmoins percuté et il conviendra en 2021 d'étudier les effets à terme sur le modèle de financement. Celui-ci est sensible à la conjoncture économique par le versement mobilités, même si notre territoire est privilégié par une composition du tissu de contributeurs variés et robustes. La participation des usagers, pour minoritaire qu'elle soit, influe dès lors que le nombre de passagers diminue.

Pour 2021, l'équilibre est néanmoins assuré et la question des mobilités sera au cœur des débats.

Eaux et assainissement : la tarification est maintenue à son niveau de 2020. Sur les budgets en DSP, une étude des points sensibles du réseau sera réalisée pour identifier les travaux prioritaires. Les contrats arrivant à échéance début 2023, les études pour le choix de la gestion débuteront courant 2021.

ZAE : la nécessité de reconstituer des réserves disponibles pour la commercialisation se fera de pair avec la prise en compte de l'évolution du modèle avec un foncier disponible moins important pour permettre de préserver la ressource foncière.

Bâtiments économiques : les équilibres financiers ont été bouleversés par la crise sanitaire. Les conséquences de la crise sanitaire nécessitent de se retrouver un modèle plus soutenable.

Service Commun de Restauration Collective : pour sa deuxième année d'existence, le service commun de restauration collective va devoir prendre en charge (et donc une partie de ses membres) les effets du premier confinement et la fermeture des écoles et de la restauration scolaire. Tout chose égale par ailleurs, c'est en dehors de ces éléments un budget qui repart sur les mêmes bases que l'année précédente.

Biogaz : reconduite des crédits

Port du Corniguel : l'étude sur l'évolution du quartier du port du Corniguel se poursuit et devrait aboutir aux premières propositions à débattre.

Le conseil communautaire :

1 – préalablement aux débats sur le projet de budget et en application de l'article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend connaissance du rapport relatif à la situation en matière de développement durable ;

2 – préalablement aux débats sur le projet de budget et en application de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend connaissance du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

3 – ayant débattu du rapport sur les orientations budgétaires 2021 en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte de la tenue dudit débat.